

2 Migration

Dernière mise à jour : 2017

Contenu

2.1 Immigration	1
2.2 Mariages mixtes	2
2.3 Demandes d'asile	4
2.4 Reconnaissances	5
2.5 Demandes d'asile en fonction de l'âge et du pays d'origine	7
2.6 Accueil des demandeurs d'asile	10

2. Migration

La migration est un thème sensible sur le plan politique. Les démographes s'en occupent pourtant depuis que la discipline elle-même existe. Combien de personnes arrivent, combien partent : il ne s'agit en essence que de tenir à jour un état des lieux. Ce chapitre s'intéresse aux personnes qui partent dans un autre pays, aux mariages mixtes et à une forme spécifique de migration : l'asile.

2.1 Immigration

La plupart des personnes qui quittent l'étranger pour venir en Belgique, ou l'inverse, sont belges. Les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte de ces personnes.

En 2015, 70.206 hommes non-belges et 62.879 femmes non-belges se sont installés en Belgique. Et un peu plus de la moitié ont quitté le pays. Le solde migratoire s'élève à un peu plus de 29.000 tant pour les hommes que pour les femmes. 52,8% des immigrants sont des hommes, alors que ce pourcentage s'élève à 55% pour les émigrants. Le rapport de genre du solde migratoire est presque égal. (*tableau 2.1*)

Tableau 2.1 : Solde migratoire des non-Belges selon le sexe (2015)

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Immigrations	62.879	70.206	133.085	47,2%	52,8%
Émigrations	33.643	41.084	74.727	45,0%	55,0%
Solde migratoire	29.236	29.122	58.358	50,1%	49,9%

Source : DGS (calcul Myria)

De très nombreux immigrants viennent d'Europe. Le tableau 2.2 reprend le top 10 des pays d'origine ainsi que la proportion d'immigrants originaires de ces pays. Le Maroc et la Syrie sont les seuls pays non-européens qui apparaissent dans le top 10. La plupart des femmes immigrantes non-belges viennent de France. En ce qui concerne les hommes, le pays d'origine le plus fréquent est la Roumanie. (*tableau 2.2*)

Tableau 2.2 : Top 10 des pays d'origine des immigrants non-belges, selon le sexe (2015)

	Femmes			Hommes	
France	7.327	11,7%	Roumanie	9.326	13,3%
Roumanie	5.638	9,0%	France	7.365	10,5%
Pays-Bas	4.772	7,6%	Pays-Bas	5.215	7,4%
Pologne	3.166	5,0%	Italie	3.787	5,4%
Italie	2.960	4,7%	Pologne	3.698	5,3%
Maroc	2.831	4,5%	Bulgarie	2.855	4,1%
Espagne	2.604	4,1%	Espagne	2.752	3,9%
Bulgarie	2.377	3,8%	Maroc	2.610	3,7%
Syrie	1.923	3,1%	Syrie	2.515	3,6%
Portugal	1.580	2,5%	Portugal	2.262	3,2%

Source : DGS (calcul Myria)

2.2 Mariages mixtes

12,5% des mariages célébrés en Belgique sont des mariages mixtes, dans le sens où l'un de deux conjoints est belge et l'autre a une autre nationalité. En 2006, ce pourcentage s'élevait encore à 18,8%. Il s'agit environ aussi souvent de partenaires issus de pays membres de l'UE que de partenaires issus de pays hors UE, mais contrairement à 2006, il s'agit un peu plus souvent de femmes étrangères (seconds conjoints). En 2006, ce rapport de genre était encore plus ou moins égal. Les pourcentages repris dans le tableau 2.3 ont été calculés par rapport à l'ensemble des mariages. Lorsque seuls les mariages mixtes sont pris en considération, il s'agit dans 55,5% des cas de

femmes étrangères (seconds conjoints), et dans 45,5% des cas d'hommes étrangers (premiers conjoints).¹ (tableau 2.3)

Tableau 2.3 : Mariages mixtes selon le sexe (2015)

Hommes / Premiers conjoints	Femmes / Seconds conjoints				
	Belge	Étranger, UE	Étranger, hors UE	Inconnu	Total
	Nombre				
Belge	33.574	1.357	1.420	3	36.354
Étranger, UE	1.114	597	202	0	1.913
Étranger, hors UE	1.109	226	374	20	1.729
Inconnu	13	1	31	8	53
Total	35.810	2.181	2.027	31	40.049
	Proportion				
Belge	83,8%	3,4%	3,5%	0,0%	90,8%
Étranger, UE	2,8%	1,5%	0,5%	0,0%	4,8%
Étranger, hors UE	2,8%	0,6%	0,9%	0,0%	4,3%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
Total	89,4%	5,4%	5,1%	0,1%	100,0%

Source : DGS

En ce qui concerne les pays d'origine des conjoints étrangers : ils sont en majeure partie parallèles pour les deux sexes, même s'il existe d'importantes exceptions. Les hommes (premiers conjoints) viennent plus souvent du Maroc : 18%, contre 9 % des femmes (seconds conjoints). En tant que nationalité, le Maroc occupe donc la première place chez les hommes, et la troisième place seulement pour les femmes. Le top 3 compte par ailleurs deux pays limitrophes : la France et les Pays-Bas. Dans le top 10 des nationalités des conjoints masculins étrangers, nous retrouvons spécifiquement la Turquie, l'Algérie et la Tunisie, et pour ce qui est des femmes : la Russie, le Brésil, la Roumanie et la Pologne. (tableau 2.4)

¹ Voir explication premiers et seconds conjoints, p.4.

Explication premiers et seconds conjoints

Les mariages contractés entre deux personnes de même sexe sont repris dans ces statistiques en fonction de l'âge. Les « premiers conjoints » sont les hommes dans les mariages hétérosexuels, les hommes les plus âgés dans les mariages homosexuels et les femmes les plus âgées dans les mariages lesbiens. Les « seconds conjoints » sont les femmes dans les mariages hétérosexuels, les hommes les plus jeunes dans les mariages homosexuels et les femmes les plus jeunes dans les mariages lesbiens. En termes de pourcentage, les mariages entre personnes de même sexe ne représentent qu'une petite minorité. (Voir chapitre 1, tableau 1.6).

Tableau 2.4: Origine du conjoint étranger dans les mariages mixtes, selon le sexe (2015)

Nationalité de l'homme/du premier conjoint			Nationalité de la femme/du second conjoint		
Maroc	402	18,0%	France	381	13,7%
France	362	16,2%	Pays-Bas	297	10,7%
Pays-Bas	249	11,1%	Maroc	251	9,0%
Italie	217	9,7%	Italie	149	5,4%
Turquie	107	4,8%	Allemagne	95	3,4%
Algérie	70	3,1%	Russie	87	3,1%
Tunisie	62	2,8%	Espagne	82	2,9%
Espagne	59	2,6%	Brésil	78	2,8%
Royaume-Uni	55	2,5%	Roumanie	70	2,5%
Allemagne	53	2,4%	Pologne	70	2,5%

Source : DGS

2.3 Demandes d'asile

Bien que les réfugiés apparaissent chaque jour dans la presse, les demandes d'asile ne concernent qu'une partie limitée de l'immigration totale. En 2014, le pourcentage était de 14%. La migration peut avoir des contextes variés. Sur son site Internet, le Centre fédéral Migration Myria mentionne les raisons suivantes : le travail, les études, le regroupement familial, ainsi que l'asile et la protection internationale. Les personnes peuvent également être victimes de la traite des êtres humains, exploitées sur le plan économique ou encore contraintes de se prostituer.²

Un peu moins d'un tiers des demandes d'asile sont introduites par des femmes. En 2013, la proportion de femmes s'élevait à 37,7%. En 2015, elle a diminué à 29,2%.

L'année 2015 a été caractérisée par un pic au niveau des demandes d'asile. Ce pic se reflète déjà dans les chiffres. Le pic précédent datait de 2011. En 2015, plus du double d'hommes ont demandé l'asile en Belgique par rapport à l'année précédente. Pour les femmes aussi, l'augmentation est remarquable, mais moins importante. Exprimée en chiffres, l'augmentation s'élève à 115% pour les hommes, et à 62% pour les femmes. (*tableau 2.5, graphique 2.1*)

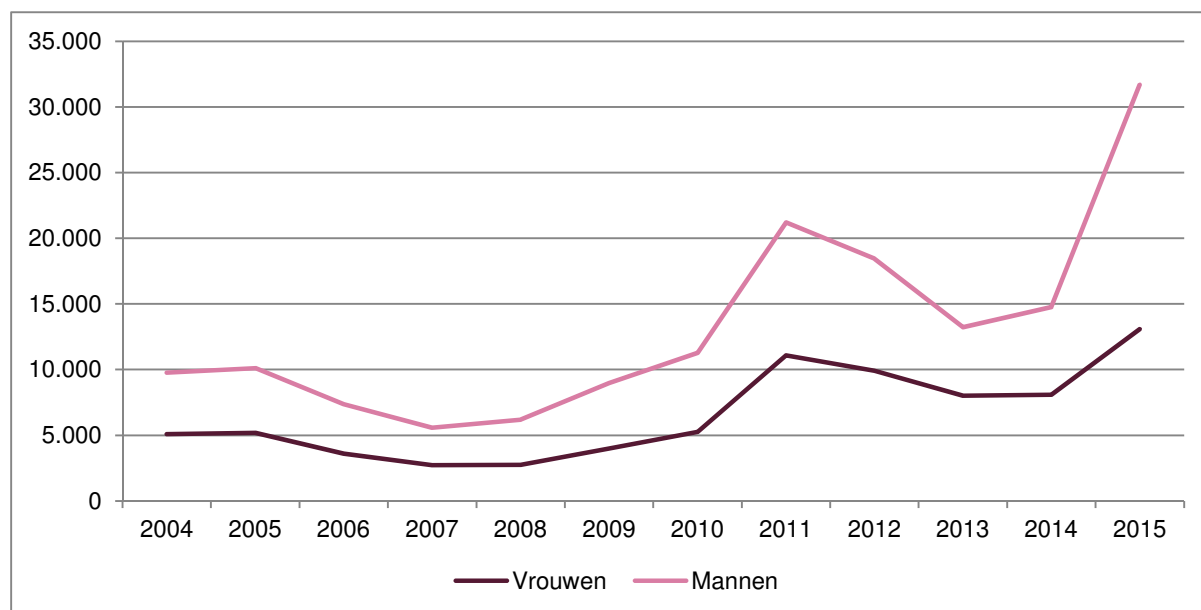
² www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration.

Tableau 2.5 : Évolution du nombre et de la proportion de demandeurs d’asile, selon le sexe (2011-2015)

	Nombres		Proportion	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2011	11.074	21.197	34,3%	65,7%
2012	9.918	18.433	35,0%	65,0%
2013	8.003	13.219	37,7%	62,3%
2014	8.091	14.757	35,4%	64,6%
2015	13.072	31.688	29,2%	70,8%

Source : OE

Graphique 2.1 : Évolution du nombre de demandeurs d’asile selon le sexe (2004-2015)



Source : OE

Les mineurs non accompagnés forment une catégorie un peu à part. En 2015, 3.918 demandeurs d’asile ont déclaré être mineurs. Après un examen médical, 2.849 d’entre eux ont été considérés comme effectivement mineurs. Seuls 8% de ces mineurs étaient des filles. (tableau 2.6)

Tableau 2.6 : Demandes d’asile introduites par des mineurs non accompagnés, selon le sexe (2015)

Nombre		Proportion	
Filles	Garçons	Filles	Garçons
228	2.621	8,0%	92,0%

Source : OE

2.4 Reconnaissances

Tous les demandeurs d’asile ne sont pas reconnus en tant que réfugiés. Le pourcentage de reconnaissance est le pourcentage de demandeurs d’asile qui sont effectivement reconnus comme réfugiés et qui bénéficient par conséquent d’une protection subsidiaire. Ceci signifie que pour ces personnes, le retour au pays d’origine représente un risque réel de subir des atteintes graves. Les

pourcentages de reconnaissance des femmes et des hommes adultes sont proches. Jusqu'en 2012, les pourcentages de reconnaissance des femmes étaient légèrement plus élevés que ceux des hommes. En 2014, les hommes avaient 5,6% de chances de plus d'obtenir une reconnaissance. En 2015, cette différence était à nouveau moins importante. Nous observons une augmentation évidente entre 2012 et 2015, et ce tant pour les femmes que pour les hommes.

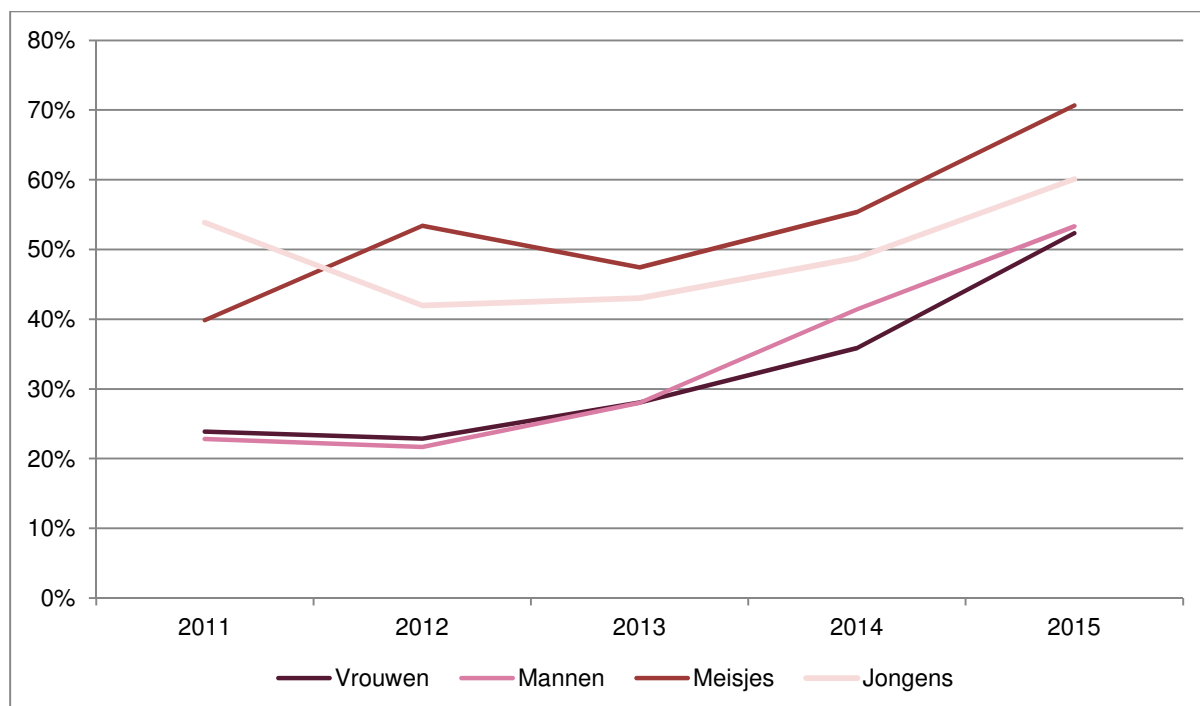
Les demandeurs d'asile mineurs obtiennent plus souvent une protection que les adultes. En 2015, c'était le cas pour plus de 70% des filles, et 60% des garçons. En raison du nombre peu élevé de mineurs non accompagnés, nous observons une certaine fluctuation au niveau des chiffres au fil des années, sans que cela n'indique une évolution effective. (tableau 2.7, graphique 2.2)

Tableau 2.7 : Évolution du pourcentage de reconnaissance pour les mineurs non accompagnés et les adultes, selon le sexe (2011-2015)

	Adultes		Mineurs non accompagnés	
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons
2011	23,9%	22,8%	39,9%	53,9%
2012	22,9%	21,7%	53,4%	42,0%
2013	28,1%	28,0%	47,5%	43,0%
2014	35,9%	41,4%	55,4%	48,8%
2015	52,4%	53,3%	70,7%	60,1%

Source : CGRA

Graphique 2.2 : Évolution du pourcentage de reconnaissance pour les mineurs non accompagnés et les adultes, selon le sexe (2011-2015)



Source : CGRA

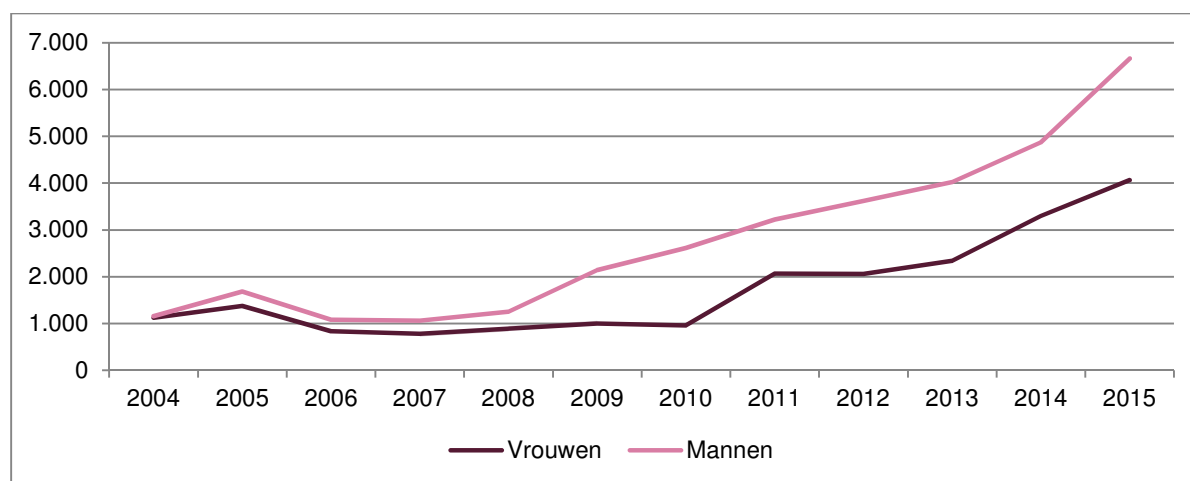
Les rapports de genre des demandeurs d’asile ne se reflètent pas totalement dans ceux des réfugiés reconnus. Parmi les personnes qui ont obtenu une reconnaissance en 2015, 37,9% étaient des femmes. Entre 2004 et 2008, ce rapport était beaucoup plus égal.³ (tableau 2.8, graphique 2.3)

Tableau 2.8 : Évolution du nombre et de la proportion de reconnaissances selon le sexe (2011-2015)

	Nombres		Proportion	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2011	2.065	3.224	39,0%	61,0%
2012	2.060	3.622	36,3%	63,7%
2013	2.339	4.024	36,8%	63,2%
2014	3.298	4.870	40,4%	59,6%
2015	4.061	6.663	37,9%	62,1%

Source : CGRA

Graphique 2.3 : Évolution du nombre de reconnaissances selon le sexe (2004-2015)



Source : CGRA

En 2015, 960 réfugiés mineurs non accompagnés ont obtenu un statut de protection. 35,5% d’entre eux étaient des filles. (tableau 2.9)

Tableau 2.9 : Reconnaissances des mineurs non accompagnés selon le sexe (2015)

Nombre		Proportion	
Filles	Garçons	Filles	Garçons
341	619	35,5%	64,5%

Source : CGRA

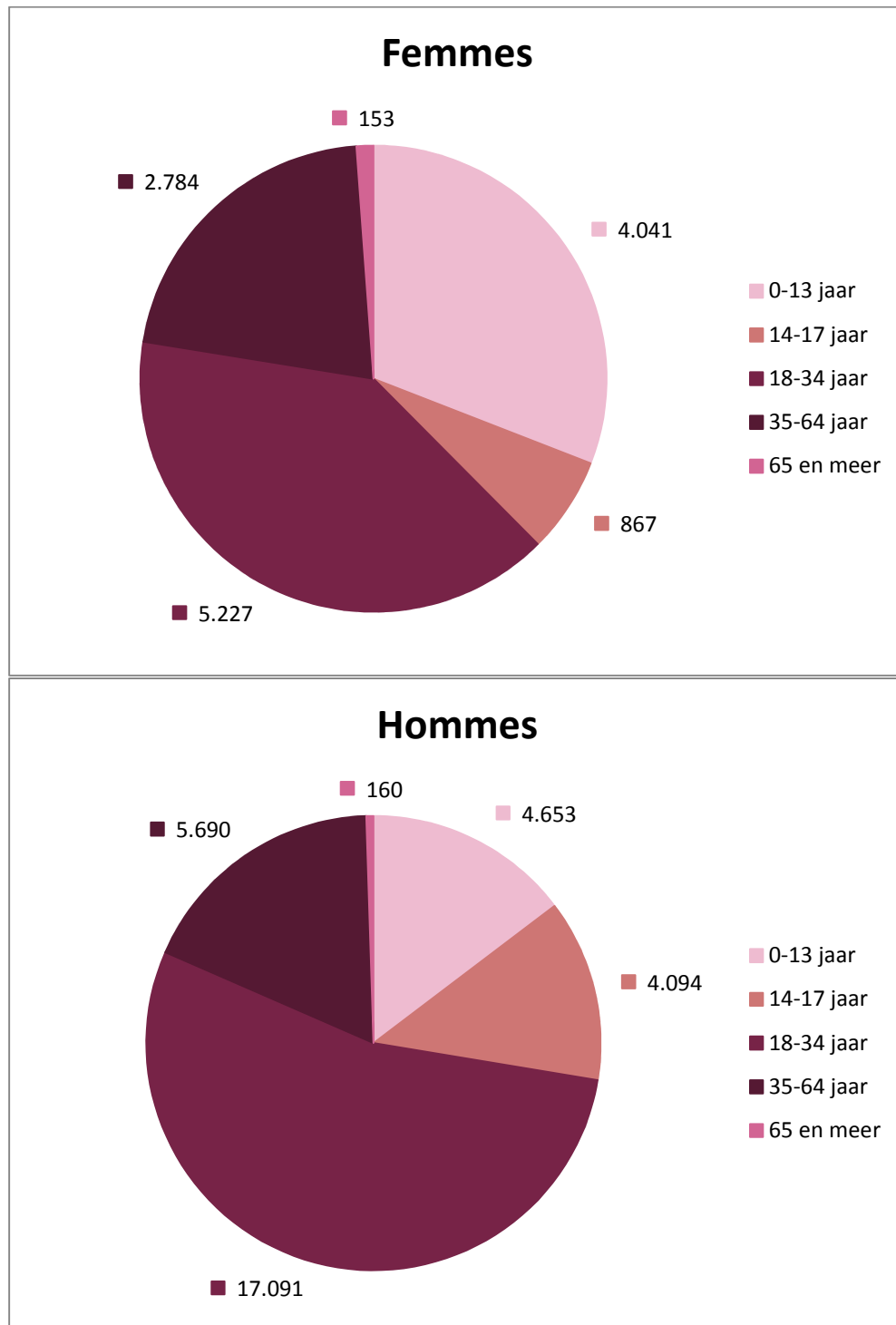
2.5 Demandes d’asile en fonction de l’âge et du pays d’origine

Environ un cinquième des demandeurs d’asile ont moins de 14 ans. Le nombre de garçons et de filles dans cette tranche d’âge est presque égal. La moitié des demandeurs d’asile ont entre 18 et 35 ans.

³ Voir tableaux 25 et 26 de la 2^{ème} édition de Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre.

Cette supériorité numérique est beaucoup plus prononcée chez les hommes. Parmi les adolescents âgés de 14 à 17 ans, les garçons sont largement majoritaires. Parmi les filles, environ une sur quatre n'est pas accompagnée par un adulte. Parmi les garçons, c'est le cas pour environ la moitié d'entre eux.

Graphique 2.4 : Nombre de demandeurs d'asile selon l'âge et le sexe (2015)



Source : CGRA

Le graphique 2.4 présente les proportions des tranches d'âge par sexe. Bien que le nombre de garçons et de filles pour la tranche d'âge la plus jeune soit comparable, nous dénombrons au total beaucoup plus de demandeurs d'asile masculins, ce qui engendre une importante diminution de la proportion d'enfants dans la répartition par âge des hommes. (tableau 2.10, graphique 2.4)

Tableau 2.10 : Nombre de demandeurs d'asile selon l'âge et le sexe (2015)

	0-13 ans	14-17 ans	18-34 ans	35-64 ans	65 ans et plus	Total
Nombres						
Femmes	4.041	867	5.227	2.784	153	13.072
Hommes	4.653	4.094	17.091	5.690	160	31.688
Total	8.694	4.961	22.318	8.474	313	44.760
Proportion						
Femmes	9,0%	1,9%	11,7%	6,2%	0,3%	29,2%
Hommes	10,4%	9,1%	38,2%	12,7%	0,4%	70,8%
Total	19,4%	11,1%	49,9%	18,9%	0,7%	100,0%

Source : CGRA

Tableau 2.11 : Top 20 des pays d'origine des demandeurs d'asile (+ catégorie « inconnu ») selon le sexe (2015)

Femmes			Hommes		
Syrie	3.605	27,6%	Irak	7.443	23,5%
Irak	2.026	15,5%	Afghanistan	7.112	22,4%
Afghanistan	1.196	9,1%	Syrie	6.810	21,5%
Fédération de Russie	645	4,9%	Somalie	1.468	4,6%
Somalie	623	4,8%	Inconnu	832	2,6%
Guinée	454	3,5%	Fédération de Russie	677	2,1%
Congo	393	3,0%	Guinée	501	1,6%
Albanie	377	2,9%	Pakistan	462	1,5%
Inconnu	376	2,9%	Kosovo / RCSNU 1244	461	1,5%
Kosovo / RCSNU 1244	276	2,1%	Albanie	450	1,4%
Chine (y compris Hong Kong)	211	1,6%	Iran	443	1,4%
Ukraine	193	1,5%	Congo	397	1,3%
Iran	187	1,4%	Ukraine	241	0,8%
Serbie	181	1,4%	Chine (y compris Hong Kong)	235	0,7%
Burundi	162	1,2%	Érythrée	233	0,7%
Rwanda	157	1,2%	Géorgie	214	0,7%
Ancienne République yougoslave de Macédoine	143	1,1%	Cameroun	210	0,7%
Érythrée	129	1,0%	Turquie	195	0,6%
Cameroun	125	1,0%	Serbie	193	0,6%
Arménie	119	0,9%	Ancienne République yougoslave de Macédoine	192	0,6%
Turquie	109	0,8%	Sénégal	191	0,6%

Source : CGRA

Le tableau 2.11 présente le top 20 des pays d’origine. En 2015, 67% des demandeurs d’asile et 52% des demandeuses d’asile venaient de Syrie, d’Irak ou d’Afghanistan. Les chiffres pour ces trois pays dépassent très largement ceux des autres pays. La Somalie et la Fédération de Russie complètent le top 5. Le pays d’origine est inconnu pour un nombre relativement important de demandeurs d’asile. *(tableau 2.11)*

2.6 Accueil des demandeurs d’asile

En Belgique, l’accueil des demandeurs d’asile est organisé par Fedasil. Il existe différents systèmes d’accueil pour les demandeurs d’asile : les centres ouverts et fermés et les initiatives privées. En tout, le réseau d’accueil de Fedasil compte 66 centres d’accueil pour les demandeurs d’asile, ce qui représente 60% de la capacité totale d’accueil. Les autres places d’accueil sont des places d’accueil individuelles, organisées par les CPAS et les ONG.

Outre les 19 centres fédéraux de Fedasil-même, il existe aussi des centres d’accueil ouverts gérés par des partenaires. L’accueil dans ces centres se déroule selon les mêmes principes que dans les centres fédéraux : les résidents bénéficient d’une aide matérielle. De plus, le centre fournit également un accompagnement social et pratique, des services médicaux, des activités pour les résidents, des formations,...⁴

Nous disposons de données concernant les centres fermés. Plus de quatre personnes sur cinq accueillies dans les centres fermés sont des hommes. *(tableau 2.12)*

Tableau 2.12 : Nombre de personnes résidant dans des centres fermés, selon le sexe (2015)

Nombre		Proportion	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1.103	5.126	17,7%	82,3%

Source : Fedasil

Les personnes interceptées par la police parce qu’elles se trouvent en séjour illégal dans le pays, les familles à qui l’accès au territoire est refusé à la frontière et les familles qui souhaitent retourner volontairement ne sont pas maintenues dans des centres fermés. Elles sont placées en détention administrative dans des logements spécifiques en vue de leur retour. Au total, en 2015, il s’agissait de 161 familles, ce qui représentait 580 personnes. Les chiffres permettent également de déduire qu’il devait y avoir une proportion relativement importante de familles monoparentales. *(tableau 2.13)*

⁴ Site Internet : fedasil.be/fr/content/tous-les-centres-daccueil. La capacité d’accueil a récemment été réduite, parce qu’après le pic de 2015, le nombre de places était resté plus élevé que nécessaire.

Tableau 2.13 : Nombre et composition des familles placées en détention administrative en vue de leur retour (2015)

Nombre total de familles	Nombre total de personnes	Femmes	Hommes	Enfants mineurs	Enfants majeurs
161	580	152	83	328	17
Nombre moyen de personnes par famille :				3,6	
Nombre moyen d'enfants mineurs par famille :				2,0	
Estimation de la proportion de familles sans mère :				5,6%	
Estimation de la proportion de familles sans père :				48,4%	

Source : Fedasil (estimation familles monoparentales IEFH)

Ce chapitre a été élaboré en collaboration avec l'office belge de statistique Statbel, l'Office des Étrangers (OE), le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), le Centre fédéral Migration Myria et Fedasil.

Pour de plus amples informations sur le sujet, voir :

www.statbel.fgov.be

www.cgra.be

www.fedasil.be

www.myria.be/fr

<http://www.myria.be/files/Myriatics-6-FR.pdf>

Éditeur responsable

Michel Pasteel, directeur

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles

igvm-iefh.belgium.be

Rédaction Hildegard Van Hove